

Formulaire de Consentement éclairé concernant le traitement par Ultrasons Focalisés Haute Intensité (HIFU)

Je soussigné(e), N°

Nom Prénom

Certifie avoir été informé(e) de manière éclairée par Mme DGERBI Corinne

des contre-indications suivantes au traitement par Ultrasons Focalisés Haute Intensité :

- Prise d'anticoagulants ou aspirine
- Grossesse (comme pour tous les actes à visée esthétique)
- Infection cutanée évolutive (herpes, dermatose inflammatoire, infection bactérienne locale)
- Plaie ouverte
- Diabète multi-complicé
- Maladie de la peau (herpes, ...)
- Cancer de la peau
- Lésions cutanées infectieuses
- Antécédents de radiothérapie locale
- Port d'un pacemaker
- Injections de fillers dans la zone de traitement
- Implants en métal dans la zone de traitement

Principes :

Cette nouvelle technique est sûre et efficace, non chirurgicale, non invasive, n'entraînant aucune éviction sociale. Cette technique utilise l'énergie ultrasonique qui, par des points de coagulation, va induire un rajeunissement en recréant du nouveau collagène (synthèse de néo collagène) grâce à une augmentation du derme et une rétraction cutanée visible immédiatement. Il existe 3 types de profondeur d'actions utilisés : 1.5 mm (épiderme), 3 mm (derme profond) et 4.5 mm (muscles), qui seront en lien avec les indications de traitement.

Effets indésirables :

La peau est légèrement rosée et des picotements peuvent être ressentis pendant quelques jours.

Tarifs :

De 450 à 800 euros (suivant la zone)

J'ai été informé(e) sur ces traitements, de leurs contre-indications et de leurs principes. En tant que majeur, je signe mon consentement :

Date :

Signature :